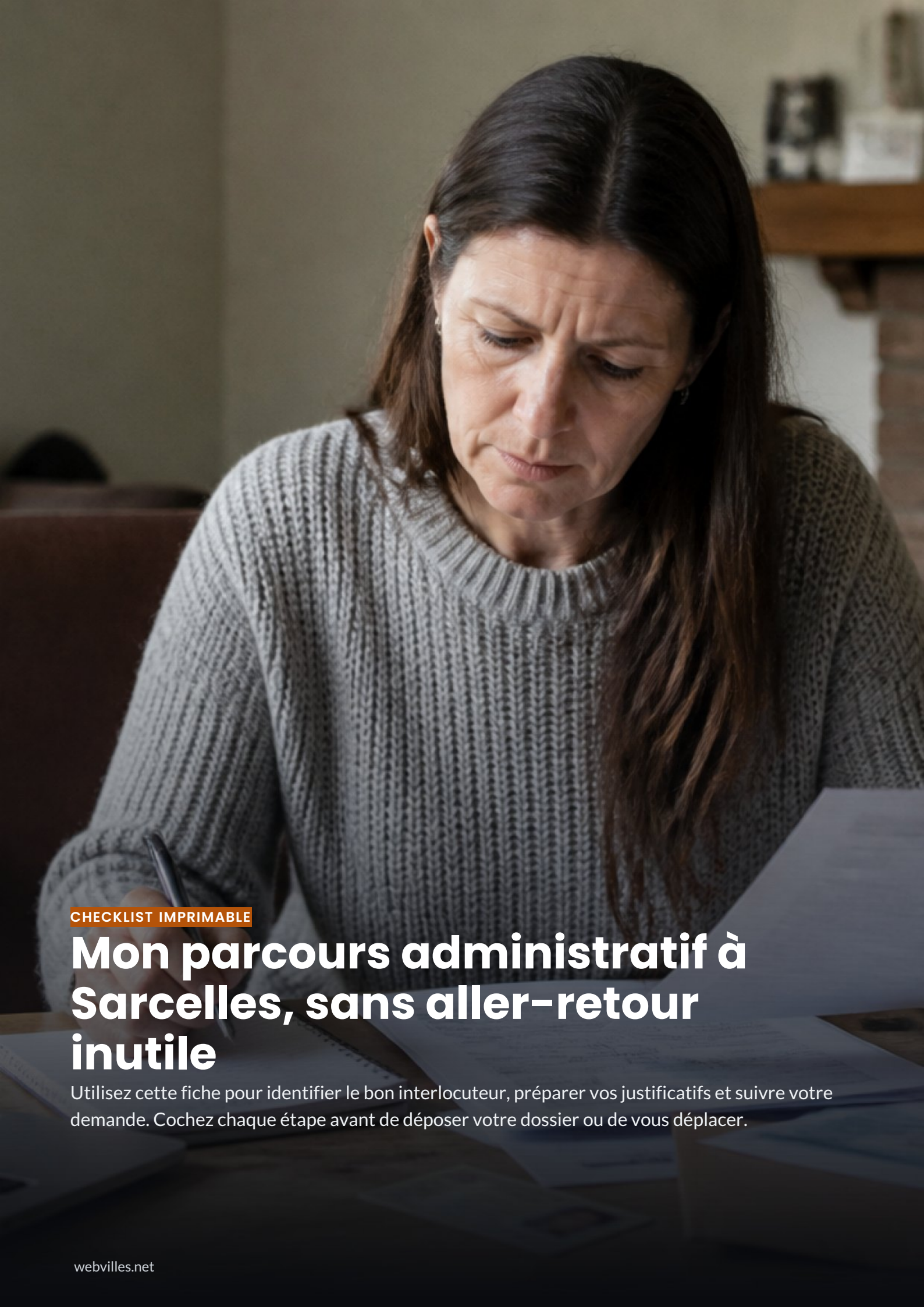




CHECKLIST IMPRIMABLE

Mon parcours administratif à Sarcelles, sans aller-retour inutile

Utilisez cette fiche pour identifier le bon interlocuteur, préparer vos justificatifs et suivre votre demande. Cochez chaque étape avant de déposer votre dossier ou de vous déplacer.

Au sommaire

1. Identifier le bon organisme
2. Vérifier la procédure avant de commencer
3. Préparer et déposer le dossier
4. Contrôle express des pièces
5. Où demander un accompagnement à Sarcelles ?

1. Identifier le bon organisme

Mairie de Sarcelles : état civil, élections, recensement citoyen et certaines démarches liées aux services municipaux.

Assurance Maladie : remboursements et démarches liées à la couverture maladie.

Préfecture ou sous-préfecture compétente : notamment pour les demandes de titre de séjour.

CAF : prestations familiales et demandes relevant de ses compétences.

France Travail : inscription et démarches liées à la recherche d'emploi.

France services : accompagnement et orientation, sans remplacer l'organisme qui instruit et décide.

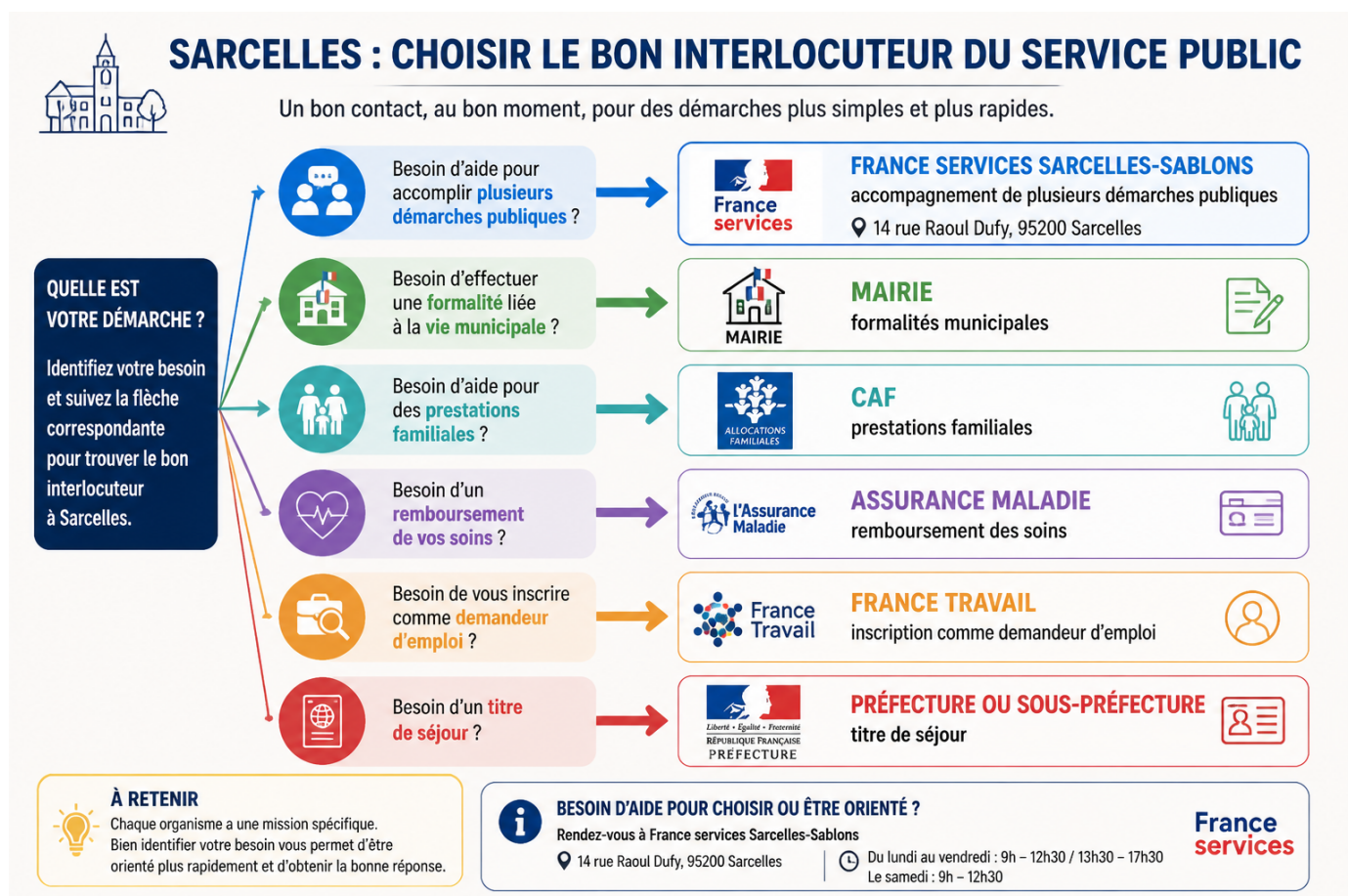


SCHÉMA Quel organisme contacter selon la nature de votre démarche administrative à Sarcelles ?

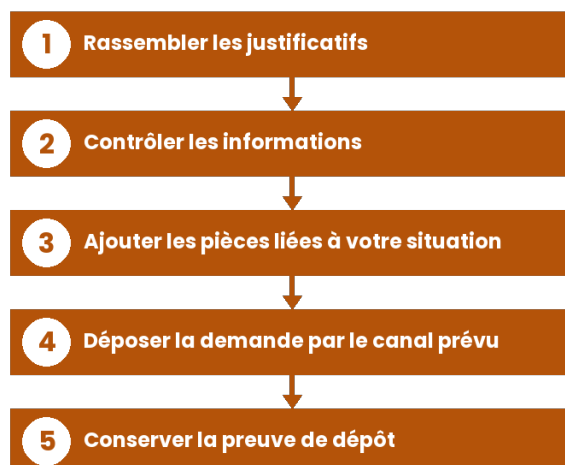
2. Vérifier la procédure avant de commencer

Consulter la page officielle de l'organisme compétent

Vérifiez la procédure, les pièces demandées et la possibilité d'effectuer la démarche en ligne.

- Confirmer si un rendez-vous est nécessaire**
Ne vous déplacez pas sans avoir vérifié les modalités d'accueil propres à la démarche.
- Choisir entre démarche en ligne et accueil sur place**
Les plateformes officielles permettent, lorsqu'elles existent, de déposer ou de suivre une demande à distance.
- Vérifier les horaires et les coordonnées**
Les informations d'accueil peuvent évoluer.

3. Préparer et déposer le dossier



1 Rassembler les justificatifs

Préparez les originaux, les copies et les fichiers numériques demandés par l'organisme. La liste exacte dépend de la démarche.

2 Contrôler les informations

Vérifiez votre identité, votre adresse, les dates et la cohérence des documents avant l'envoi ou le rendez-vous.

3 Ajouter les pièces liées à votre situation

Selon la procédure, il peut s'agir d'un justificatif de domicile, d'un document de filiation, de ressources, de résidence ou d'activité professionnelle.

4 Déposer la demande par le canal prévu

Utilisez la plateforme officielle, la mairie ou le guichet indiqué. Un accompagnateur peut vous aider à utiliser la procédure, mais ne prend pas la décision.

5 Conserver la preuve de dépôt

Enregistrez ou imprimez la confirmation de dépôt, les échanges et les références de votre dossier.

4. Contrôle express des pièces

- Pièce d'identité ou titre de séjour**
Lorsque la démarche l'exige.

-  **Justificatif de domicile accepté**
Vérifiez le type de document et sa durée de validité.
-  **Documents familiaux ou d'état civil**
Acte, livret de famille ou document de filiation selon la situation.
-  **Justificatifs de ressources, de résidence ou d'activité**
Notamment pour certaines demandes sociales et professionnelles.
-  **Attestation d'hébergement et justificatifs de l'hébergeant**
À prévoir si la procédure l'exige.
-  **Traduction ou pièce complémentaire**
Uniquement lorsque l'administration la demande explicitement.
-  **Copie de la confirmation de dépôt**
À conserver avec l'ensemble du dossier.

5. Où demander un accompagnement à Sarcelles ?

Le point d'accueil France services de Sarcelles-Sablons est indiqué au 14 rue Raoul Dufy, 95200 Sarcelles. Il peut accompagner les usagers dans certaines démarches publiques et les orienter vers le bon interlocuteur. Contact indiqué : 01 39 86 96 73 et psp.franceservices.sablons@sarcelles.fr. Les horaires mentionnés sont le lundi de 14 h à 18 h 45, puis du mardi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 45 à 17 h 15. Vérifiez ces informations avant votre déplacement.

! À retenir

France services peut vous aider à comprendre ou utiliser une procédure, mais l'organisme compétent reste responsable de l'instruction, de la décision et des délais de votre dossier. Pour éviter un déplacement inutile, consultez toujours les indications officielles avant de déposer votre demande.

Les coordonnées, horaires, pièces demandées et modalités de dépôt peuvent évoluer : vérifiez-les auprès de l'organisme compétent ou sur sa plateforme officielle.